



Modalités de demande de réservation de salle ou d'espace extérieur à Landaul par une association pour fonctionnement ou manifestation

A partir du 1er février 2022, une salle ou un espace extérieur peuvent être prêtés gratuitement si l'association

- a signé et transmis la charte associative (page 20),
- a déposé un chèque de caution de 500 euros pour respect des espaces et un autre de 250 euros pour tapage nocturne (chèques non encaissés),
- a transmis le registre de contrôle de passe sanitaire ou vaccinal (au moins 2 personnes) (format excel ou PDF) - selon conditions sanitaires
- et a présenté une attestation d'assurance responsabilité civile,
- a signé et transmis le contrat d'engagement républicain.

Démarche :

- Se référer au **planning des animations** où sont aussi renseignées les réservations de la salle socio culturelle pour une première vision de la disponibilité de cette salle (ce planning ne référence pas l'utilisation quotidienne des espaces par les associations).
- Prendre contact avec l'**accueil de la mairie de Landaul** accueil-mairie.landaul@orange.fr en précisant :
 - nom de l'association
 - coordonnées de la personne à contacter (courriel et téléphone)
 - date choisie
 - créneaux demandés
 - raison

NB :

- la demande doit se faire au minimum 2 mois à l'avance et la mairie s'engage à faire un retour au demandeur dans les 2 semaines qui suivent la demande.
- La clé de la salle doit être retirée exclusivement sur les horaires de mairie.